

100 ans d'entrepreneuriat



Communiqué
À tous les médias
Pour diffusion immédiate

Signature de l'accord de commerce et de coopération Québec-Ontario :
**L'espace économique du Québec s'agrandit pour le plus grand
bénéfice de nos entreprises et de tous les Québécois**

Montréal - Le 11 septembre 2009 – La Fédération des chambres de commerce du Québec applaudit au nouvel accord de commerce et de coopération Québec-Ontario, signé aujourd'hui par les deux provinces. Cet accord sera profitable aux entreprises, puisqu'il facilitera le développement de nouveaux marchés, l'harmonisation de la réglementation et une plus grande mobilité de la main-d'œuvre.

« Cet accord ne se contente pas de régler de vieux contentieux. Il va beaucoup plus loin en misant sur une croissance économique commune. Dans un monde qui ne connaît plus de frontière, de telles alliances sont devenues nécessaires. Par le grand nombre de sujets touchés par l'Accord, tous pourront bénéficier de cette plus grande intégration de nos économies, entreprises, travailleurs et investisseurs, » estime Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Notons qu'après les États-Unis, l'Ontario est le plus grand partenaire commercial du Québec, représentant 60 % des exportations québécoises sur le marché intérieur canadien.

Des avancées importantes dans plusieurs domaines

La FCCQ se réjouit particulièrement de la création de corridors d'innovation transfrontaliers qui favoriseront le développement de secteurs de hautes technologies dans les deux provinces. Celles-ci utiliseront ces corridors afin d'accroître leur capacité d'innovation, d'offrir un plus grand réseau de soutien aux entreprises et favoriser le réseautage interprovincial entre les secteurs manufacturier, universitaire et de la recherche.

L'Accord veut aussi harmoniser l'approche réglementaire des marchés financiers, notamment les valeurs mobilières. « Cela est de bon augure, compte tenu de l'intention fédérale de créer une Commission des valeurs mobilières pancanadienne et à laquelle la FCCQ s'est toujours opposée. Cela démontre une fois de plus que l'harmonisation est possible dans le cadre actuel et sans intervention du gouvernement fédéral, » ajoute Françoise Bertrand.

Enfin, l'entente prévoit également la création d'un Comité consultatif du secteur privé visant à conseiller la Conférence des ministres sur des problématiques économiques particulières. La FCCQ compte bien en faire partie.

Les corridors de commerce de la FCCQ

Rappelons qu'en 2008, dans le cadre de ses corridors de commerce (www.corridors.ca) l'Ontario Chamber of Commerce et la FCCQ ont signé une entente visant à favoriser les échanges commerciaux entre les deux provinces, à alléger les barrières tarifaires et à harmoniser les réglementations. « Il est heureux que l'accord comporte un ensemble de règles générales qui visent la libéralisation du commerce, l'élimination d'obstacles au commerce et restreigne l'adoption de nouveaux irritants, ajoute Françoise Bertrand. Nous avons été entendus. »

« Dans ces négociations, il faut souligner la vision du premier ministre, et le travail du ministre responsable et de son équipe, de même que celui de Michel Audet, négociateur de l'Accord et ancien président de la Fédération des chambres de commerce du Québec, conclut-elle. »

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 161 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Pour information :

Bruno-Serge Boucher
Fédération des chambres de commerce du Québec
514-844-9571, poste 3240
514-717-4101 (cellulaire)
Bruno-serge.boucher@fccq.ca